

Questions orales

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, c'est certainement une possibilité. Néanmoins, nous devrions avoir la prudence et le bon sens d'attendre que cet enquêteur impartial soit nommé, de connaître la teneur de son mandat et de voir son rapport avant de prendre la décision que le député demande au premier ministre de prendre tout de suite.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ EXAMINE LES LIGNES DIRECTRICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre. Même s'il doit y avoir une enquête, il reste à voir si les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont satisfaisantes. Le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le comité permanent, qui s'est toujours penché sur ce genre de question, aura la possibilité d'examiner ces directives?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si le député me demande de m'engager, au nom du premier ministre et du gouvernement, à choisir parmi plusieurs possibilités, en fonction d'une chose qui n'existe pas encore, à savoir le rapport d'enquête, ce n'est pas très intelligent de sa part.

M. Rodriguez: Il s'agit d'examiner les faits.

M. Nielsen: Nous verrons quelle solution adopter une fois le rapport publié. Le député ne trouve-t-il pas logique d'attendre le rapport et de décider ensuite de la voie à suivre?

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OCTROI DE MARCHÉS - LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics concernant l'accord de contrats au Musée de l'homme, à Hull. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour assurer cette Chambre ainsi que le peuple canadien que la méthode utilisée dans l'octroi des marchés par son ministère, et plus particulièrement celle relative au Musée à Hull, demeure digne de la confiance du peuple canadien?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense que je peux rassurer cette Chambre en disant d'abord que les marchés, presque tous, ont été donnés par le gouvernement précédent. Et comme ministre des Travaux publics, je suis responsable des musées depuis seulement mai 1985, et je peux encore assurer l'honorable député que tout se fait par offres publiques dans les meilleurs intérêts des Canadiens.

● (1425)

[Traduction]

ON DEMANDE D'ABOLIR LE COMITÉ ROBERGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. A-t-il maintenant, l'intention d'abolir le

comité Roberge, ce comité du népotisme qui se réunit au Ritz-Carlton, et tous les autres organismes chargés de placer les amis, qui existent au sein du gouvernement, et en particulier ceux qui étaient mentionnés dans la lettre du député de Québec-Est à propos du favoritisme . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois pas très bien en quoi cette question fait suite à la question du député au ministre des Travaux publics. Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Boudria: Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. A-t-il l'intention d'abolir les comités qui s'occupent des contrats aux amis, émanant du ministère des Travaux publics ou de tout autre ministère pour garantir la crédibilité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois toujours pas en quoi cela fait suite au processus d'attribution des contrats qui était l'objet de la première question. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'OCTROI DES CONTRATS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné les événements d'aujourd'hui, soit les accusations de corruption, de fraude et d'abus de confiance qui ont été portées, le ministre pourrait-il nous dire sans exprimer d'avis sur l'innocence ou la culpabilité de la personne concernée ce qu'il est disposé à faire pour préserver l'intégrité du processus d'octroi des contrats publics?

[Français]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre connaissent le rouage et la structure normaux des appels publics, et nous continuons à faire des appels publics et le mieux offrant est normalement celui qui est choisi par le gouvernement. Or, étant donné les circonstances, je ne pense pas que j'aie quelque chose à annoncer de nouveau, je pense que nous devons maintenir les appels d'offres au grand public et bien nous assurer que la compétence et le coût soient des critères de base fondamentaux pour l'octroi d'un marché à qui que ce soit.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LE PROCESSUS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Manifestement, alors qu'on a recueilli suffisamment de preuves pour porter 50 accusations contre une personne, il est temps que le ministre examine de plus près le processus d'octroi de contrats, afin de nous assurer, une fois de plus, qu'il peut échapper à toute influence politique.